

BIGMAT
PRIX
INTERNATIONAL
D'ARCHITECTURE 2025

RÈGLEMENT



BIGMAT PRIX INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE 2025

ENTITÉ ORGANISATRICE

Le groupe BigMat International, dont le siège est situé à Paris et présent dans sept pays européens (Belgique, République Tchèque, Slovaquie, France, Italie, Portugal et Espagne), organise le Prix International d'Architecture "BigMat International Architecture Award".

Le groupe a été fondé en 1981 dans le but de faciliter la distribution de matériaux de construction par le biais de l'association d'entrepreneurs indépendants. Ce Prix International d'Architecture est né en Espagne en 2005 et, après trois éditions, il a été étendu au niveau international, obtenant une impressionnante participation. La première édition internationale du Prix, datant de 2013, a eu pour vainqueur l'architecte belge Xaveer de Geyter, le verdict ayant été rendu à la cérémonie finale de remise des prix qui s'est tenue à Grenade. La seconde édition, en 2015, dont le vainqueur a été l'architecte espagnol Alberto Campo Baeza, s'est tenue à Berlin. À la troisième édition, en 2017, les architectes français, Anne Lacaton & Jean-Philippe Vassal, ont été déclarés vainqueurs à Florence. À la quatrième édition, en 2019, l'architecte portugais Souto de Moura a été le proclamé vainqueur à Bordeaux. La cinquième édition, en 2021, qui a à nouveau eu pour vainqueur l'architecte belge Xaveer de Geyter, s'est tenue à Paris. La sixième édition, en 2023, a été remportée par les architectes espagnols Ramón Pico et F. Javier López (Estudio ACTA) dans la catégorie générale et par les architectes portugais Hugo Ferreira et Nuno Melo Sousa dans la catégorie architecture résidentielle de petite échelle, l'annonce ayant été réalisée à Séville.

Pour cette nouvelle édition 2025, la cérémonie de remise des prix se tiendra, à l'occasion du Congrès annuel du groupe BigMat International, dans la ville européenne de Varsovie, le vendredi 7 novembre 2025.

7

OBJECTIF DU PRIX

Le prix vise à récompenser et à attirer l'attention sur les ouvrages d'excellence architecturale, de toute échelle et catégorie, ayant eu une contribution notoire à la culture architecturale contemporaine des sept pays où la marque BigMat est présente : Belgique, République Tchèque, Slovaquie, France, Italie, Portugal et Espagne. À l'occasion du 20e anniversaire du prix depuis sa création par BigMat Iberia, cette édition en fera la commémoration en ajoutant une nouvelle catégorie spéciale pour les projets développés par des constructeurs et architectes en collaboration avec les centres de distribution BigMat ces dernières années. Ce nouveau prix porte le nom de Prix d'Architecture de Proximité.

3

ADMISSION

Les œuvres présentées au prix devront avoir été construites dans les pays participants entre les dates suivantes:

- · Pour la catégorie Architecture : entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2025.
- Pour la catégorie Architecture de Proximité : entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2025.



Aucune des œuvres lauréates des éditions précédentes du Prix ne pourra être présentée à cette septième édition.

Par ailleurs, aucun architecte ou cabinet d'architecture ayant obtenu le Grand Prix BigMat lors des éditions précédentes ne pourra se présenter à nouveau aux Prix BMIAA.

Le BigMat International Architecture Award s'adresse exclusivement aux architectes dont le siège social est situé dans l'un des sept pays participants. Les ouvrages présentés devront avoir été construits dans ce même pays. Au moment de l'inscription, chaque ouvrage devra être enregistré dans le pays où est situé le siège professionnel de l'architecte responsable du projet, ce siège devant coïncider avec le pays de construction. Pour les ouvrages présentés par plusieurs auteurs dont le siège est situé dans différents pays, le projet sera inscrit par l'architecte dont le siège se trouve dans le pays où l'ouvrage a été réalisé.

Chaque architecte pourra présenter gratuitement autant d'ouvrages qu'il le jugera pertinent, l'inscription devant être réalisée de façon individuelle pour chacun d'entre eux. Dans le cas d'un travail réalisé par plusieurs architectes, au moins l'un des membres de l'ouvrage commun devra répondre aux exigences susdites. Chaque architecte devra valider son inscription en choisissant entre « Architecture » et « Architecture de Proximité », ces catégories ne s'excluant pas mutuellement.

4

LES PRIX

Le jury attribuera au total quatorze Prix Nationaux BMIAA'25, sept dans la catégorie Architecture et sept dans la catégorie Architecture de Proximité, un par pays participant. Les projets lauréats dans chaque catégorie seront candidats aux Grands Prix BMIAA'25, le Grand Prix d'Architecture Générale et le Grand Prix d'Architecture de Proximité, chacun doté de 30 000 euros.

Montant des prix:

Prix d'Architecture: ils rassemblent la totalité des interventions architecturales réalisées dans différentes catégories et échelles.

- 7 Prix Nationaux d'Architecture BMIAA'25. Valeur : 1 500 euros
- **Grand Prix International d'Architecture BMIAA'25.** Valeur : 30 000 euros (1 500 euros du Prix National + 28 500 euros du Grand Prix).

Prix d'Architecture de Proximité: projets développés en étroite collaboration entre architectes et constructeurs locaux, en faisant usage de matériaux achetés dans les centres BigMat. Pour soumettre sa candidature au Prix de Proximité, l'architecte devra disposer d'un code d'inscription unique obtenu dans un magasin BigMat de la zone dans laquelle se trouve le projet. Ce code pourra être directement obtenu dans un point de vente BigMat ou auprès de l'artisan ayant participé à l'ouvrage, dans la mesure où ce dernier aura acheté des matériaux dans un centre de distribution BigMat.

- **7 Prix Nationaux d'Architecture de Proximité BMIAA'25.** Valeur : 1 000 euros pour l'architecte et 1 000 euros pour le constructeur, reçus par ce dernier sous forme de remises commerciales, à utiliser dans le magasin BigMat attribué selon le code fourni lors de l'inscription.
- **Grand Prix International d'Architecture de Proximité BMIAA'25.** Valeur : 20 000 euros pour l'architecte (1 000 euros du Prix National + 19 000 euros du Grand Prix) et 10 000 euros pour le constructeur (1 000 euros du Prix National + 9 000 euros du Grand Prix), reçus par ce dernier sous forme de remises commerciales, à utiliser dans le magasin BigMat attribué selon le code fourni lors de l'inscriptio.

Prix Jeune: un Prix d'Honneur au Jeune Architecte BMIAA'25 sera décerné à l'ouvrage d'architecture construit par un architecte de moins de 40 ans à la date de conclusion des travaux. Dans le cas des équipes composées de plusieurs auteurs, tous les membres de l'équipe devront présenter cette condition pour être éligibles à ce prix qui, le cas échéant,





émanera nécessairement des 140 présélectionnés.

Prix d'Honneur au Jeune Architecte BMIAA'25. Valeur : 1 500 euros.

S'il le considère pertinent, le jury pourra décerner d'autres mentions honorifiques sans dotation financière.

Le jury se réserve le droit de déclarer l'annulation de tout prix prévu dans le présent règlement si, dans son opinion, les candidatures présentées n'atteignent pas le niveau de qualité attendu pour recevoir la récompense. Cette décision sera adoptée de façon justifiée et figurera au procès-verbal de délibération, afin de garantir l'excellence et le prestige caractérisant ces prix.

Un catalogue des ouvrages récompensés sera réalisé. Le montant final de chaque prix sera versé aux auteurs ou coauteurs figurant sur l'inscription au Prix et sera règlementé par les accords fiscaux existants entre chacun des pays des vainqueurs et Paris.

5

JURY

Le jury sera composé de membres reconnus dans chacun des pays participants. Aucun des membres du jury ne pourra présenter d'ouvrages dont il est l'auteur ou auxquels il a participé, de même qu'il ne pourra avoir de liens de parenté jusqu'au deuxième degré avec aucun des participants.

• COORDINATION SCIENTIFIQUE:

PRÉSIDENT: Jesús Aparicio. Docteur Architecte et professeur titulaire à l'Université Polytechnique de Madrid.

SECRÉTAIRE: Jesús Donaire. Docteur Architecte, professeur à l'Université Polytechnique de Madrid et professeur invité du Polytechnique de Milan. Avec voix, mais sans vote.

MEMBRES:

Oana Bogdan (&bogdan) Représentante de la Belgique.

Anne Lacaton (Lacaton & Vassal) Représentante de la France.

Francesca Torzo Représentante de l'Italie.

José Neves Représentant du Portugal.

Martin Jančok (Plural) Représentant de la République Tchèque et de la Slovaquie.

María Langarita (Langarita-Navarro) Représentante de l'Espagne.

Les accords du jury seront adoptés à la majorité des sept membres du jury ayant un droit de vote.

Au long du processus, deux procès-verbaux seront dressés, le premier contiendra la présélection d'un maximum de 12 ouvrages d'architecture et 8 ouvrages d'architecture de proximité par pays et sera publié sur la plateforme numérique du prix. Le Bureau du Prix notifiera cette sélection par courrier électronique uniquement aux sélectionnés.

Le deuxième procès-verbal contiendra le verdict du jury, avec les quinze projets récompensés. La partie du procès-verbal correspondant à la sélection des quatorze projets concourant aux Grands Prix sera publiée sur la plateforme numérique des prix au cours du mois de septembre 2025. Le Bureau du Prix en fera la notification aux sélectionnés par courrier électronique. Les deux Grands Prix Internationaux seront annoncés à la Cérémonie finale, de même que le Prix d'Honneur au Jeune Architecte.

INSCRIPTION



Le délai d'inscription et présentation de la documentation nécessaire commence le vendredi 14 février 2025 et termine le jeudi 24 avril 2025 à 23h59. La documentation nécessaire pour la première phase du Prix BMIAA'25 consiste en une remise numérique de toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet. L'enregistrement et le téléchargement de chaque projet se trouvent dans la section « INSCRIPTION DE PROJETS » de la plateforme numérique: www.architectureaward.bigmat.com.

De même, au moment de l'inscription, chaque candidat recevra un e-mail de confirmation contenant le numéro d'inscription à utiliser dans la première phase d'inscription et de sélection du jury.

Le groupe BigMat décline toute responsabilité découlant de l'authenticité des données fournies par les participants sur les fiches d'inscription et se réserve le droit de pouvoir exclure les projets ne respectant pas cette condition d'authenticité.

7

INFORMATIONS, DOCUMENTATION ET PROCESSUS DE SÉLECTION

PREMIERE PHASE

Pour valider les propositions, les candidats téléchargeront les informations et la documentation suivantes concernant chaque projet dans la section « INSCRIPTION DE PROJETS » :

INFORMATIONS

- · Identification et contact du cabinet auteur du projet.
- · Identification et contact de l'auteur ou responsable de l'équipe de projet.
- · Titre, année de conclusion et localisation de l'ouvrage.
- · Identification du type de catégorie de l'ouvrage (A ou B):

Catégorie A. Projets d'Architecture Générale

Cette catégorie comprend toutes les interventions architecturales réalisées dans différentes typologies et échelles.

Informations requise

L'auteur devra fournir les informations suivantes:

- Description du projet: Brève description du projet en anglais (300 mots maximum).
- Crédits de collaboration: Liste des personnes ou entités ayant participé au projet.

Documentation requise

- Format: Un seul fichier PDF de 15 MB maximum.
- **Contenu**: Deux panneaux horizontaux de format DIN A3 comprenant les éléments nécessaires à la compréhension du projet.
- **Identification:** Chacun des panneaux devra présenter un rectangle de 10 x 30 mm dans le coin supérieur droit, avec le code d'enregistrement du projet, pour en faciliter l'identification

Catégorie B. Projets d'Architecture de Proximité

Cette catégorie est destinée aux projets ayant été développés en étroite collaboration entre architectes et constructeurs locaux, en utilisant des matériaux achetés dans les centres BigMat.

Conditions requises pour l'inscription

· Code d'inscription

 Il est obligatoire de disposer d'un code d'inscription fourni par un point de vente BigMat correspondant à la zone du projet.



- · Ce code pourra être obtenu de deux façons:
 - · Directement auprès du partenaire BigMat dans l'un des magasins de la zone.
 - Par le biais de l'artisan ayant participé à la réalisation du projet et qui aurait acheté ses matériaux dans un centre BigMat. Le code d'inscription lui aura été fourni préalablement dans un centre BigMat. L'artisan transmet, par la suite, ce code à l'architecte du projet.

Enregistrement du code

• Une fois le code obtenu, celui-ci devra être saisi dans la case « Code Adhérent BigMat » en remplissant le formulaire d'inscription sur le site web du prix.

• Identification du constructeur

· Au cours du processus d'inscription, l'architecte devra identifier et préciser le constructeur associé au projet présenté. Ce dernier sera l'entité avec laquelle il partagera le prix s'il le reçoit. Pour les ouvrages qui ont été exécutés par plusieurs entreprises de construction ayant acheté des matériaux chez BigMat, l'architecte aura comme unique option de choisir qu'une seule d'entre elles. L'architecte devra indiquer l'identité de l'entreprise en indiquant son numéro d'identification fiscale dans le formulaire d'inscription.

Processus d'inscription

Une fois le code enregistré, la procédure sera la même que pour la Catégorie A.

Informations requises

- **Description du projet:** Texte court en anglais de 300 mots maximum.
- Crédits de collaboration: Liste des personnes ou entités ayant participé au projet.

Documentation requise

- Format: Un seul fichier PDF de 15 MB maximum.
- **Contenu:** Deux panneaux horizontaux de format DIN A3 présentant les éléments nécessaires à la compréhension du projet.
- **Identification:** Chaque panneau devra présenter un rectangle de 10 x 30 mm dans le coin supérieur droit, indiquant le code d'enregistrement du projet.

Le jury sélectionnera un maximum de 12 projets d'ouvrages d'architecture par pays et un maximum de 8 projets dans la catégorie architecture de proximité, soit au total un maximum de 140 projets pour les sept pays.

DEUXIEME PHASE

Après avoir sélectionné un maximum de 12 ouvrages par pays dans la catégorie architecture et 8 ouvrages par pays dans la catégorie architecture de proximité, le Bureau du Prix demandera aux sélectionnés plus de documentation sur support physique, à envoyer au siège du groupe BigMat à Madrid, Espagne, où se tiendra le jury final. Ce jury sélectionnera les Prix Nationaux BMIAA'25, le Grand Prix International d'Architecture BMIAA'25, le Grand Prix International d'Architecture de Proximité BMIAA'25 et le Prix d'Honneur au Jeune Architecte BMIAA'25.

Les candidats sélectionnés seront invités, par e-mail, à envoyer une preuve de la remise physique de la documentation.

Les projets qui n'auront pas envoyé la documentation complète dans les délais impartis seront automatiquement exclus du processus.

PHASE FINALE ET REMISE DES PRIX

8

Le jury se réunira pour décerner les quinze prix. Le verdict final sera rendu public au cours de l'acte de remise des prix qui se tiendra en novembre 2025 dans la ville européenne de Varsovie.

Pour pouvoir prétendre à un prix, l'auteur principal de chacun des projets devra nécessairement se rendre à la soirée de gala de remise des prix, invité à cette occasion par le groupe BigMat.

Dans le but le diffuser les ouvrages finalistes et récompensés, après la cérémonie de remise des prix, le groupe BigMat pourra organiser différents actes de divulgation de ceux-ci, tels que des catalogues, des expositions et/ou des publications sur les réseaux sociaux. Dans ce cas, les auteurs en seront informés et devront, en ce sens, céder les images associées à chaque projet sélectionné, finaliste et lauréat.

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La participation à ce concours implique l'acception totale du présent règlement. Le verdict du jury est sans appel. Tout doute ou toute modification qui se présente, concernant ce règlement, sera résolu par le jury, dont la décision sera inamovible et communiquée via la plateforme numérique.

10

PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au règlement UE 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, nous vous informons que pour accéder au Prix d'architecture, il sera demandé de remplir un questionnaire contenant des données à caractère personnel et professionnel dans le but de pouvoir les traiter pour la gestion du prix, conformément au règlement susdit et pour traiter votre image sous tout format, en qualité de participant, finaliste ou lauréat, à tout acte lié au prix.

Par ailleurs, le prix ayant une diffusion internationale, il sera nécessaire d'autoriser la captation d'images et de vidéos des personnes présentes, des participants et des vainqueurs aussi bien lors des actes préparatoires qu'à la remise des prix, pour en assurer la divulgation sur le site web http://architectureaward.bigmat.com/ ou sur les réseaux sociaux liés au Prix ou au groupe BigMat.

Le traitement des données personnelles obtenues par le biais du questionnaire, ainsi que le consentement au traitement de votre image seront obligatoires dans la mesure où le cas contraire impliquerait l'impossibilité de pouvoir participer au prix.

Le traitement des données personnelles susdites sera légitimé par votre participation de façon libre et volontaire au prix, en vous informant que celles-ci ne seront pas cédées à des tiers, exception faite de la gestion du prix.

L'entreprise organisatrice conservera les données personnelles aussi longtemps que nécessaire pendant la durée de la relation entre les parties concernant la gestion du concours et pour la divulgation des participants, finalistes et lauréats de ce dernier.

D'autre part, et à des fins purement culturelles, et à des fins purement culturelles, les données personnelles et images des finalistes et vainqueurs resteront disponibles après la fin de l'édition à laquelle ils auront participé, afin d'assurer la divulgation du projet ou de l'ouvrage vainqueur.

Quoi qu'il en soit, au moment où sera exercé le droit de suppression, d'opposition ou de limitation correspondant ou lorsqu'il sera considéré que le traitement des données des participants n'est plus nécessaire, nous procèderons, dans la mesure du possible, à leur élimination

ou destruction de façon sécurisée, à moins que leur conservation ne soit nécessaire selon une disposition légale, ce dont vous serez alors informé, bloquant dans ce cas ces données.

Nous vous informons, en outre, que ces données à caractère personnel seront traitées avec la plus grande confidentialité.

Ces données seront incorporées à un fichier dont le titulaire est BIGMAT INTERNATIONAL dans le but susdit de gérer et divulguer le prix et pour maintenir les participants informés sur les prochaines éditions et pour leur fournir des informations d'intérêt liées au secteur. Par ailleurs, pour exercer votre droit d'accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité de vos données, veuillez vous adresser au 14, Boulevard Montmartre – 75009 Paris, Tél: +33 1 53 32 80 30 ou par courrier électronique à architectureaward@bigmat.com et pour plus d'informations, consulter le site web http://architectureaward.bigmat.com/

